



Concours – Site touristique Chute à l'Ours

Règlements

1. PÉRIODE DU CONOURS

La période du concours débute le mardi 1^{er} mars 2022 à 9 h (HE), et se termine le jeudi 31 mars 2022 à 23h59 (HE).

2. COMMENT PARTICIPER

Le tirage se fera parmi les personnes qui auront réservé un séjour 2022 en camping, chalet ou motel au Site touristique Chute à l'Ours durant la période du concours.

Afin d'être éligible au concours :

- a. Le participant doit se rendre au www.chutealours.com afin de réserver son séjour en ligne.

OU

- b. Le participant doit téléphoner au 418-274-3411 afin de réserver son séjour ET sa réservation doit être complétée par le personnel du Site touristique par la réception du dépôt exigé.

OU

- c. Le participant doit envoyer sa demande de réservation par courriel au info@chutealours.com ET sa réservation doit être complétée par le personnel du Site touristique par la réception du dépôt exigé.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents du Canada seulement.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Les participants courent la chance de gagner un crédit voyage de 275 \$CAD à dépenser lors de son séjour ou ultérieurement (ce prix est non monnayable et non transférable).

5. TIRAGE

Le prix sera attribué par tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles reçues. Le tirage se déroulera le vendredi 1^{er} avril 2022, à 9 h 30 (HE), au Site touristique Chute à l'Ours (101 chemin Louis-Ovide Bouchard, Normandin, Québec, G8M 4S8).

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes:

- a. Être joint par courriel par l'Organisateur du concours, afin d'être informé des modalités de remise de son prix dans les 5 jours ouvrables suivant le tirage ;
- b. Le participant sélectionné devra être joint dans un maximum de 2 tentatives et aura 5 jours pour rappeler l'Organisateur du concours à la suite du courriel envoyé, le cas échéant, à défaut de quoi il perdra son droit au prix ;
- c. Le participant devra confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement ;
- d. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le gagnant sera disqualifié. Dans un tel cas, les organisateurs du concours pourront, à leur seule discrétion, effectuer un nouveau tirage parmi les personnes admissibles jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

6. MODALITÉS DE REMISE DU PRIX

Le gagnant pourra récupérer son certificat de crédit voyage au Site touristique Chute à l'Ours (101 chemin Louis-Ovide Bouchard, Normandin, Québec, G8M 4S8). Si le gagnant ne peut se déplacer pour récupérer son certificat de crédit voyage, ce dernier pourra lui être transmis par la poste.

7. GÉNÉRALITÉS

a. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET COMMUNICATIONS.

En participant au concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière et aux fins décrites aux présentes. Les participants peuvent à tout moment se désabonner de la liste d'envoi de communications en suivant les directives d'annulation d'abonnement indiquées au bas des communications envoyées.

b. LOIS ET RÈGLEMENTS.

Le concours se tiendra conformément au présent règlement, qui peut être modifié par le Site touristique Chute à l'Ours sans préavis ni responsabilité à l'égard des participants. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés l'avoir reçu et l'avoir compris en participant. Les modalités, telles qu'elles sont énoncées dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'une modification ou d'une contre-offre, sauf tel qu'il est stipulé aux présentes. Le concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

c. ANNULATION ET MODIFICATION.

Le Site touristique Chute à l'Ours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours ou de modifier le règlement en tout temps, de quelque façon que ce soit, sans préavis, pour quelque raison que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, le concours ne peut se dérouler comme prévu, Saguenay en emploi se réserve le droit d'y mettre fin ou de le suspendre ou encore d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues antérieurement.

8. NOUS JOINDRE

Site Touristique Chute à l'Ours
101, chemin Louis-Ovide Bouchard
Normandin, Québec (G8M 4S8)
418-274-2004, ext. 3220
info@chutealours.com
www.chutealours.com